

Extrait du Communauté des paroisses du Littoral Ouest

<http://www.cplittoralouest.catholique.fr/spip.php?article776>

L'ordination de quatre diacres permanents

- Communauté des paroisses -



Date de mise en ligne : mardi 22 janvier 2013

Copyright © Communauté des paroisses du Littoral Ouest - Tous droits

réservés

Dimanche 9 décembre 2012, dans la cathédrale Saint-Etienne de Saint-Brieuc, Mgr Denis Moutel a ordonné quatre diacres permanents :

- Emmanuel Briand de Plérin
- Christian Carlo de Plouër-sur-Rance
- Philippe Giron de Lannion
- Chrystophe Tanvez de Ploumagoar

La cathédrale était pleine et la foule très priante a entonné avec ferveur les nombreux chants.

Des parcours enracinés dans la réalité

Pour ces quatre diacres, les années de discernement et de formation sont venues ponctuer des parcours très divers, enracinés dans la réalité quotidienne. Emmanuel Briand et son épouse Nolwenn résident à Saint Laurent et participent activement à la communauté pastorale de Plérin, par exemple en animant le partage d'évangile, lors des dimanches-rencontres. Ils nous ont fait part de leur démarche dans le dernier bulletin.

(voir article [Témoignage d'Emmanuel et Nolwenn Briand](#)).

Christian Carlo, 46 ans, a mis sa passion pour la musique au service de l'Eglise, en prenant la direction du chœur paroissial de Plouër-sur-Rance. Il a formé des chefs de chœur et mettra son expérience de la musique au service du diocèse.

Philippe Giron est l'homme multi-facettes. Ingénieur électronicien en retraite, il est webmaster du site internet du diocèse. Ce ne sera pas sa seule activité en tant que diacre. Son expérience ecclésiale étendue (licence de théologie à Paris), la diversité de sa formation, vont lui permettre de se tourner vers d'autres missions.

Chrystophe Tanvez est comptable à la communauté Emmaüs de Saint Brieuc. Il souhaite rester disponible à ses compagnons avec qui il parle de foi, de mort, de sens de la vie. L'ACE (Action Catholique de l'Enfance) a été une constante dans le parcours de ce père de famille de 43 ans. Il est trésorier de l'ACE pour les Côtes d'Armor.

La force d'un sacrement

L'ordination de quatre diacres permanents

Le ministère diaconal a été rétabli au concile Vatican II. Dans son homélie, Mgr Moutel a rappelé aux diacres

Â« qu'ils n'allaient pas recevoir une fonction mais la force d'un sacrement, le don de Dieu qui n'est pas venu pour être servi mais pour servir. Vous ne recevez pas ce don de manière isolée car c'est à chaque baptisé déjà que la mission du service est conférée Â».

Â« En proclamant la parole de Dieu, la parole que vous aurez à croire, à enseigner et à vivre, vous vous rappellerez qu'elle est promesse pour tous les hommes. Votre ministère vous conduira vers ceux qui sont éloignés de l'Église ou ceux qui font l'expérience douloureuse d'une grande pauvreté. Â»



Mgr Moutel a adressé une lettre de mission à chaque diacre :

Emmanuel Briand s'occupera de la Pastorale de la famille en lien avec Isabelle et Benoît Gosselin (diacre), à la Maison Anne et Joachim de St-Brieuc.



Christian Carlo s'intégrera dans la Commission diocésaine de musique liturgique.

Philippe Giron participera au rayonnement du Centre St-Yves de Tréguier, en plus de ses activités de webmaster (maintenance du site).

Chrystophe Tanvez travaillera dans le Service diocésain des vocations.